



Signataire : Natacha Buffet-Desfayes

Date de dépôt : 26 janvier 2023

Question écrite urgente

ChatGPT et travaux de fin d'études au sein de l'enseignement secondaire II : quelle conciliation ?

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers d'Etat,

Considérant :

- l'apparition, en novembre 2022, d'un programme appelé ChatGPT (Generative Pre-trained Transformer) dont la définition et les facultés peuvent être résumées comme suit : « (...) *agent conversationnel à intelligence artificielle ou « chatbot », autrement dit un assistant virtuel qui utilise les nouvelles technologies pour dialoguer avec ses utilisateurs. (...) son robot conversationnel est capable de comprendre les questions des utilisateurs et d'y répondre dans une expression très proche de celui d'un humain.* »¹ ;
- que « cet agent conversationnel [est] capable de résoudre des équations complexes comme de rédiger des dissertations en une fraction de seconde »², et ce parmi des milliers d'autres facultés ;
- les très nombreux articles de presse, reportages et émissions qui ont traité, ces derniers mois, de l'apparition de ce programme et de ses répercussions sur l'enseignement ;
- qu'il semblerait que les inquiétudes liées à l'utilisation de ce programme sont nombreuses et profondes, et tout particulièrement en lien avec la question du plagiat, comme le confirment certains académiciens : « Un « plagiat 2.0 » qui préoccupe, aussi, les professeurs du supérieur : « Cet

¹ ChatGPT — Wikipédia (wikipedia.org), page consultée le 13 janvier 2023

² *ChatGPT, la mort annoncée des devoirs ?*, Alice Pairo-Vasseur, www.lepoint.fr

- outil est forcément une mauvaise nouvelle (...). Car c'est le cœur de notre métier que d'apprendre aux étudiants à penser par eux-mêmes... »³ ;
- qu'il semblerait que les perspectives positives pour l'enseignement sont également nombreuses, mais qu'elles nécessiteront de repenser la manière d'évaluer les élèves et les étudiants, voire la manière de penser le système de formation dans son ensemble ;
 - la nécessité d'une prise de position ferme et rapide des responsables politiques des écoles, des hautes écoles et des universités, par exemple en ce qui concerne « le processus de rédaction et la valeur [à accorder] à la pensée critique »⁴ ;
 - le fait que les logiciels de détection du plagiat ne détectent pas encore ce dernier dans les productions générées par ChatGPT⁵ ;
 - qu'il semblerait que les institutions de formations suisses ne soient pas encore à même de répondre aux nombreuses questions que cette technologie pose en matière de détection du plagiat⁶, comme le dit l'Université de Lausanne ;
 - que les questions liées au plagiat devraient pouvoir être réglées, à moyen terme, par des solutions techniques telles que le filigrane et la signature stylistique⁷, mais qu'elles n'existent pas encore et qu'elles obligent à repenser le rôle des enseignantes et enseignants dans le cadre de suivi de travaux de fin d'études ;
 - que les constats qui précèdent suscitent d'ores et déjà de nombreux questionnements chez les enseignantes et enseignants, fait confirmé par le nombre élevé d'inscriptions pour suivre les formations continues proposées sur le sujet,

je prierais le Conseil d'Etat :

- de me dire quelles sont les démarches qui sont actuellement entreprises pour prendre position au niveau cantonal sur la question de la place, du suivi et de l'évaluation des travaux de fin d'études (travaux de maturité,

³ *Id.*

⁴ *L'utilisation de ChatGPT par les étudiants inquiète les enseignants*, Emily Turrettini, www.bilan.ch

⁵ Heidi.news, *ChatGPT, outil ultime de triche à l'université ?*, 22.12.22

⁶ *Id.*

⁷ *Id.*

travaux de certificat...) qui occupent une grande place dans toutes les filières de l'enseignement secondaire ;

- de me dire quelles sont les démarches qui sont/seront entreprises, à proche ou moyen terme, au niveau intercantonal, pour prendre position sur la question de la place, du suivi et de l'évaluation des travaux de fin d'études ;
- de m'indiquer si l'existence de ChatGPT aura des répercussions, à proche ou moyen terme, sur les plans d'études des filières de l'enseignement secondaire II, et tout particulièrement sur ceux qui sont en train d'être repensés (collège) et ceux qui ne sont pas encore entrés en vigueur (CFP commerce) ;
- de me préciser quelle communication sera faite aux enseignantes et aux enseignants du DIP au sujet des enjeux pédagogiques de l'existence de ChatGPT et dans quel délai.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers d'Etat, mes meilleurs messages.